

Relevé de conclusions

Commission de la **formation** et de la **vie universitaire** | **CFVU**

Séance plénière du lundi 16 mai 2022

Ordre du jour

Informations générales

Instance CFVU

1. [Délibération] Relevé de conclusions relatif à la séance du 25 avril 2022.

Direction des études et de la formation initiale

2. [Avis] Ouverture de diplômes universitaires Coursus Master Ingénierie dès la rentrée 2022 (DU CMI ISDeM, DU CMI CITC).
3. [Information] Bilan accompagnement des sportifs de haut niveau.

Direction des relations internationales

4. [Délibération] Renouvellement relatif à la convention de double diplôme entre l'université d'Orléans et l'UNESP (Universidade Estadual Paulista Julio de Mesquita Filho) au Brésil.

Direction des ressources humaines

5. [Avis] Fonctions et primes de responsabilités pédagogiques au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Questions diverses

Président de séance :

RINGUEDE Sébastien, Vice-Président en charge de la formation et de la vie universitaire.

Sont présents :

ANDREAZZA Caroline, Présidente du Conseil académique.

Collège A : HIVET Gilles.

Collège B : ALTEMAYER Valérie(visioconférence), HAOUET Chaker, LICHERON Marina, SPERONI Christophe.

Représentants BIATSS : BEGUIN-VINCENT Geneviève, PELLATI Annick, SIEGWALD Solange.

Représentants personnalités extérieures : DUBOIS Marc.

Représentants des usagers UFR DEG : KARKACH Jean, GLOMBARD Jérémy.

Sont représentés :

Collège A : HAMACEK Josef représenté par LICHERON Marina, MASSEREAU Véronique représentée par HAOUET Chaker, PIAHECKY Cyrille représenté par HIVET Gilles, VAUTRIN-UL Christine représentée par ANDREAZZA Caroline.

Collège B : AUBRY Didier représenté par DUBOIS Marc.

Représentants BIATSS : LARIGAUDERIE Thierry représenté par BEGUIN-VINCENT Geneviève.

Représentants personnalités extérieures : LAURENT Hélène représentée par RINDUEDE Sébastien.

Représentants des usagers UFR ST : PIRIOU Wilfried représenté par KARKACH Jean

Sont absents excusés :

Collège A : GIROIR Guillaume, MORCILLO Françoise.

Collège B : BARUT Benoit, BECKER Florent.

Représentants personnalités extérieures : GUEZ Emmanuel.

Représentants des usagers UFR DEG : BERT Emmie, DUVIOLIER Anaïs, VERGER Amaury.

Représentants des usagers UFR LLSH : AUTISSIER Nicolas, BRAME Marielle, LEROY Nina, DJELLEL Romayssa.

Représentants des usagers UFR ST : DE BIZEMONT Marc, ECH-CHAABI Nawal, MESTRIER Charline, NOWIK Simon, POIX Damien, SY SAVANNE Massiata.

Invités ponctuels et permanents :

PERREAU Hervé [Responsable du pôle développement et partenariats -DRI], SORNIQUE Théophile [vice-présente étudiant].

Secrétariat de séance :

AMRANE Leïla, assistante du Vice-Président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	13
		Membres représentés :	8
		Total :	21

Sébastien RINGUEDE invite les élus de la CFVU à lui faire part des questions diverses.

- Jean KARKACH souhaiterait, comme il a été convenu, que les résultats de l'expérimentation en innovation pédagogique portée par Laure CANDY soient présentés en séance CFVU. Sébastien RINGUEDE invitera Laure CANDY à une prochaine séance CFVU. Il précise que Laure CANDY a demandé une disponibilité pour rapprochement de conjoint.

13h40 : Ouverture de séance

Le quorum est atteint à 15h30 (13 membres élus présents et 8 membres élus représentés).

Les points n'ont pas été abordés selon le déroulé figurant à l'ordre du jour. Le quorum n'étant pas atteint pour pouvoir délibérer, Sébastien RINGUEDE propose aux élus de la CFVU d'évoquer les points d'information.

Informations générales

Auto-évaluation des formations : Sébastien RINGUEDE rappelle que le retour des composantes était attendu au 15 avril dernier pour une remontée à l'HCERES le 15 juin 2022. Les formations relatives au BUT1 ont un délai supplémentaire. Pour chaque dossier reçu, les responsables de formation ont été destinataires d'un accusé réception et sollicités au besoin pour compléter leur dossier. A ce stade, Sébastien RINGUEDE constate deux problématiques :

1/ la réalisation des enquêtes d'insertion auprès des promotions diplômées sur la base de l'ancien contrat ;

2/ l'absence de questionnaire d'évaluation des enseignements : à ce jour, soit ils sont réalisés de manière décentralisée, soit les enseignants indiquent ne pas avoir le temps. Il précise qu'il s'agit sur ce dernier point de se conformer à la réglementation. Un outil (EVASYS) est actuellement à l'étude.

Faculté de médecine : Sébastien RINGUEDE revient sur ce point. Il constate plusieurs propos contradictoires. Il en rappelle par conséquent les grandes lignes :

- Rentrée 2022 : ouverture de 105 places de formation du parcours spécifique accès santé (PASS) ;
- Rentrée 2023 : création du 1^{er} cycle de formation médecine pour 50 places ;
- Ressources humaines et financières accordées par l'Etat :
 - o Support administratif catégorie A : 1 préfigurateur – 1 responsable de scolarité RSA ;
 - o Support enseignement :
 - 2 PRAG en sciences de la vie, 1 PRAG en chimie, 1 contractuel à 384 heures sur le pôle STAPS.

Instance CFVU

Point 1. [DELIBERATION]

Relevé de conclusions séances CFVU



2022_04_25_RC_CFU
UApprouve.pdf

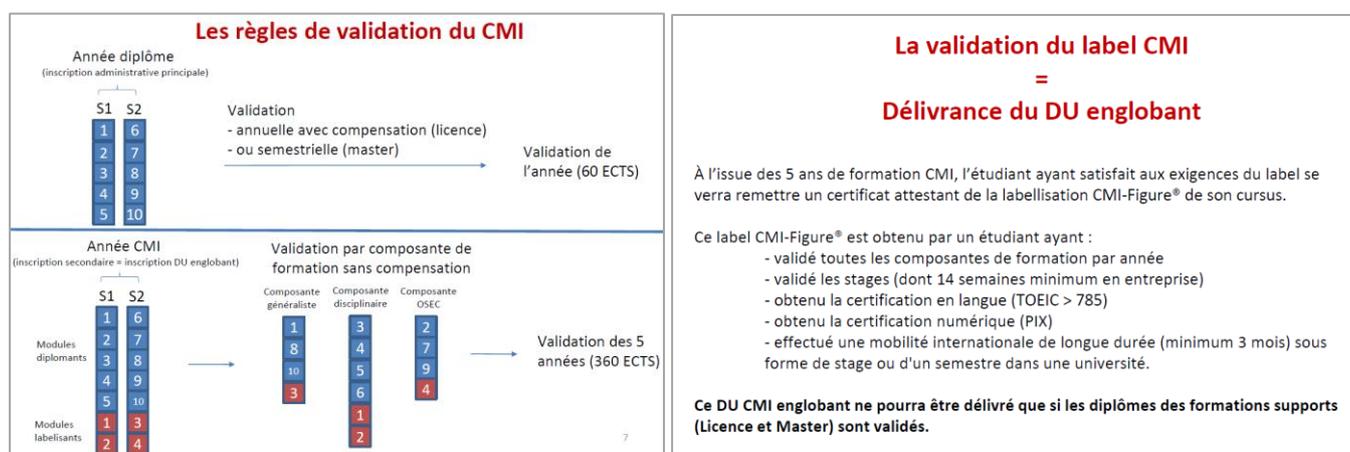
Après s'être assuré du quorum, et en l'absence de demande de modifications, le relevé de conclusions relatif à la séance du 25 avril 2022 est soumis à l'approbation des élus de la CFVU. La CFVU approuve [20 voix POUR et 1 ABSTENTION] le relevé de conclusions relatif à la séance du 25 avril 2022.



Point 2. [AVIS] Ouverture de diplômes universitaires Coursus Master Ingénierie dès la rentrée 2022 (DU CMI ISDeM, DU CMI CITIC)

Franck SUZENET en sa qualité de responsable des CMI est invité par Sébastien RINGUEDE à présenter ces deux DU CMI englobants. Se sont joints à lui Pierre DEBS et Christelle LOPIN-BON. Le CMI est actuellement un label délivré conformément aux exigences du réseau Figure. L'objectif de cette demande de Diplôme Universitaire englobant est de le requalifier en un diplôme pour une meilleure reconnaissance de cette formation. Le DU englobant demandé ne correspond donc pas à la création d'une nouvelle formation mais à une requalification d'un label en diplôme universitaire avec un cout marginal nul. Cette démarche est initiée par le réseau Figure auprès de toutes les universités membres afin de faire reconnaître les CMI comme un diplôme national et a posteriori aller vers un label d'ingénieur européen (Eur-Ace).

Extrait de la présentation :



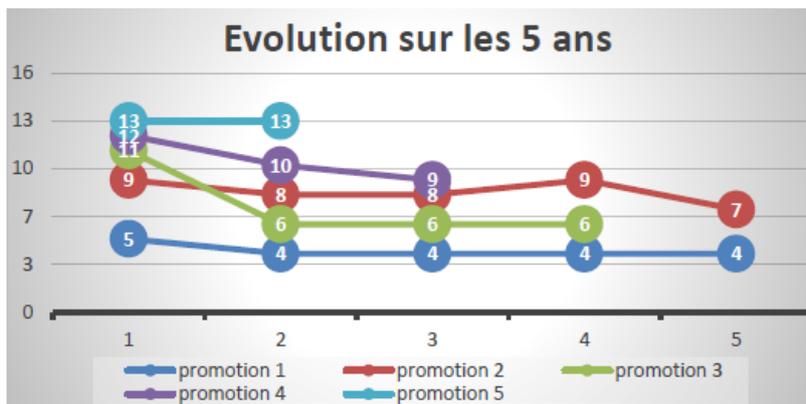
Deux cursus Master en ingénierie sont concernés :

- 1/Chimie pour l'innovation thérapeutique et la cosmétique (CITC) ouvert en 2016 ;
- 2/Ingénierie statistique des données et mobilisation (ISDeM) ouvert en 2019.

1/ CMI Chimie pour l'innovation thérapeutique et la cosmétique (CITC)

Le CMI en Chimie pour l'Innovation Thérapeutique et la Cosmétique (CMI CITC) a pour objectif de former des cadres (métiers de l'ingénieur) en recherche (et développement) pour l'innovation chimique en santé et bien-être (thérapeutique et cosmétique). A la fin de leurs études, les diplômés posséderont de solides compétences en chimie moléculaire et en chimie analytique à l'interface avec la biochimie/biologie afin d'être capables de concevoir, synthétiser et évaluer des molécules bioactives mais aussi promouvoir l'innovation nécessaire aux développements des activités des entreprises auxquelles ils appartiendront. La spécialisation du CMI CITC repose sur le savoir-faire et les compétences des deux laboratoires ICOA et CBM portant ce cursus, à savoir : la chimie thérapeutique et la cosmétique.

Quelques chiffres 2016-2021 :



- Capacité d'accueil maximal (16 étudiants) atteinte à la rentrée 2021 ;
- Très peu de déperdition d'étudiants sur les 5 ans ;
- Etudiants avec de très bons résultats ;
- A terme, étudiants CMI CITC = 10% des effectifs de chimie en L1 et plus de 50% des étudiants en M2.

Maquette pédagogique :

Les données sur fond gris = modules formations support

Les données sur fond rouge = modules supplémentaires

Semestre	Module	CM	TD	TP	ECTS		
SEMESTRE 1	Licence mention chimie 1ère année						
	PARCOURS CMI CITC						
	CHIMIE I	75	48	32	9		
	PHYSIQUE 1	75			9		
	SCIENCES DU VIVANT 1	75			9		
	ANGLAIS	24	8	24	3		
	MATHEMATIQUES	24	8	16	2		
	L'ENTREPRISE	36	24	12	3		
	TOTAL	309	67	68	0	35	
	SEMESTRE 2	CHIMIE 2	115	47	45	22	14
PHYSIQUE 2		115	46	49	20	14	
ANGLAIS		20	20	20	2		
GESTION DES RH ET QUALITE		24	18	6	2		
STAGE OUVRIER		4 sem				3	
TOTAL		274	104	100	30	35	
SEMESTRE 3		Licence mention chimie 2ème année					
		PARCOURS CMI CITC					
		CHIMIE GENERALE	40	15	16	9	7
		CHIMIE PHYSIQUE I	50	36	14	7	
	CHIMIE ORGANIQUE I	60	20	24	16	7	
	CHIMIE INORGANIQUE	30	18	11	21	7	
	ANGLAIS	20	20	20	2		
	ENZYMOLOGIE	30	12	6	12	2	
	BIOCHIMIE METABOLIQUE	40	28	12	3		
	MARKETING ET COMMUNICATION	24	16	8	2		
SEMESTRE 4	BASES DE LA SPECTROSCOPIE	48	30	18	6		
	CHIMIE ORGANIQUE II	48	18	18	12	6	
	CHIMIE DU SOLIDE	48	18	22	8	6	
	CHIMIE ANALYTIQUE I	48	18	14	16	6	
	OUTILS NUM. POUR LA CHIMIE	30	14	16	2		
	ANGLAIS	20	20	20	2		
	DROIT DU TRAVAIL ET PROPRIETES INTELLECTUELLES	24	16	8	2		
	BIOLOGIE CELLULAIRE	18	16	2	2		
	COMPLEXES METALLIQUES	24	16	8	2		
	PROJET COURT	20	20	20	4		
SEMESTRE 5	TOTAL	328	146	146	36	38	
	Licence mention chimie 3ème année						
	PARCOURS CMI CITC						
	CINETIQUE CHIMIQUE	48	26	22	6		
	THERMOCHEMIE APPROFONDIE	48	26	22	6		
	SEMESTRE 6	CHIMIE ORGANIQUE III	48	26	22	6	
		CHIMIE APPROFONDIE DES SOLUTIONS	36	20	16	4	
		CHIMIE DU SOLIDE ET DES MATERIAUX	48	22	26	6	
		ANGLAIS	20	20	20	2	
		COMPTABILITE GENERALE	36	24	12	3	
PROJET INTEGREUR 1		20	20	20	4		
SECURITE, CHIMIO, PLAN D'EXPERIENCES		24	10	14	2		
TOTAL		328	154	174	0	39	
SEMESTRE 7		ANALYSE AVANCEE DES BIOMOLECULES	32	16	16	4	
		CHIMIE ORGANIQUE IV	30	14	16	4	
	CHIMIE DES MATERIAUX	30	22	8	4		
	CHIMIE ANALYTIQUE II	30	20	10	4		
	PROJET INTEGREUR 2	30	30	30	6		
	PRATIQUES EXP. CHIMIE ORGANIQUE	32		32	3		
	PRATIQUES EXP. CHIMIE ANALYTIQUE	32		32	3		
	ANGLAIS	20	20	20	2		
	RELATION STRUCTURE/FONCTION	32	24	8	3		
	PROJET INTEGREUR 3	30	30	30	4		
SEMESTRE 8	PILOTAGE DE LA PERFORMANCE	20	14	6	2		
	TOTAL	318	110	128	80	39	
	Master mention Chimie Moléculaire 1ère année						
	PARCOURS CMI CITC						
	CHIMIE ORGANIQUE APPROFONDIE I	78	24	22	32	9	
	CHIMIE ANALYTIQUE APPROFONDIE I	78	26	20	32	9	
	MODELISATION MOLECULAIRE I	22	10	12	3		
	BIOCHIMIE I	22	14	8	3		
	CRISTALLOGRAPHIE ET ASYMETRIE	10	10	10	2		
	CONDUITE DU CHANGEMENT ET PSYCHOLOGIE POSITIVE	20	20	20	2		
SEMESTRE 9	ANGLAIS	20	20	20	2		
	CIBLES BIOLOGIQUES. DE LA MOLECULE AU MEDICAMENT	18	18		2		
	TP BIOCHIMIE	24		24	2		
	PROJET D'ANGLAIS	10	10	10	2		
	TOTAL	300	100	100	100	36	
	CHIMIE ORGANIQUE APPROFONDIE II	76	22	22	32	9	
	BIOCHIMIE II	22	14	8	3		
	MODELISATION MOLECULAIRE II	22	10	12	3		
	VECTORISATION	24	18	6	3		
	CHIMIE BIOMORGANIQUE	10	10	10	2		
SEMESTRE 10	MANAGEMENT STRATEGIQUE	12	12	12	1		
	ANGLAIS	20	20	20	2		
	STAGE	5-6 mois				30	
	TOTAL	356	174	118	64	35	
	Master mention Chimie Moléculaire 2ème année						
	PARCOURS CMI CITC						
	METHODES INSTRUMENTALES D'ANALYSE	42	24	18	6		
	SYNTHESE CHIMIO-ENZYMATIQUE	24	10	14	2		
	ENTREPRENEURIAT ET CITOYENNETE	24	16	8	3		
	PROJET DE RECHERCHE INTEGREUR	16	16	16	4		
ANGLAIS SCIENTIFIQUE	20	20	20	2			
SEMINAIRES - ETUDES DE CAS	10	10	10	1			
BIOMOLECULES - GLYCOCHIMIE, PEPTIDES ET NUCLEOSIDES	48	48		9			
SYNTHESE AVANCEE - CHIMIE HETEROCYCLIQUE ET CHIMIE ORGANOMETALLIQUE	48	48		9			
DRUG DESIGN I / RELATION STRUCTURE ACTIVITE	48	48		9			
INNOVATIONS - THEORIE ET ETUDES DE CAS	12	6	6	1			
METHODES DE CRIBLAGE	18	14	4	2			
AGENTS D'IMAGERIE MOLECULAIRE	18	14	4	2			
TOTAL	326	216	96	14	35		
METHODES INSTRUMENTALES D'ANALYSE	42	24	18	6			
ENTREPRENEURIAT ET CITOYENNETE	24	16	8	3			
PROJET DE RECHERCHE INTEGREUR	16	16	16	4			
ANGLAIS SCIENTIFIQUE	20	20	20	2			
PREPARATION DE L'ECHANTILLON	18	18		2			
ANALYSES DE PRODUITS NATURELS	36	12	24	3			
FORMULATION	40	18	6	16	3		
BIOLOGIE, PHYSIOLOGIE DE LA PEAU	56	20	12	24	4		
REGLEMENTATION SPECIFIQUE A LA COSMETIQUE	24	24		2			
SELECTION DE LA MATIERE VEGETALE, APPROCHE ETHNOPHOTOBIENNES	30	26	4	3			
SEMINAIRES, ETUDES DE CAS	10	10	10	1			
INNOVATIONS - THEORIE ET ETUDES DE CAS	12	6	6	1			
BIOTECHNOLOGIE VEGETALE, FERMENTATION	20	10	10	3			
TOTAL	356	174	118	64	35		

Cout de la maquette :

Heures de biologie de licence = mutualisées avec la Licence science de la vie

Heures CMI sur les 5 ans : CM= 238h, TD = 249h, TP = 24h

Dont heures OSEC sur les 5 ans : CM = 134h, TD = 111h mutualisées avec ISDeM

2/CMI Ingénierie statistique des données et mobilisation (ISDeM)

En s'adossant au master existant Statistiques et Data Sciences, notre objectif est d'axer la formation CMI sur l'ingénierie des données, tant du point de vue aléatoire (Statistiques et Probabilités) que du point de vue calcul scientifique (Modélisation). Ce cursus permet de former nos étudiants, en plus du disciplinaire, à des compétences spécifiques aux métiers de l'ingénieur. En effet, le CMI leur permet d'acquérir, en plus des connaissances mathématiques propres à la filière et un très bon niveau de langues, en **informatique**, et des connaissances particulières de gestion, management, sciences sociales, etc.

Les entreprises de la région sont très intéressées par de telles formations professionnalisantes. Ce cursus CMI s'adosse à un laboratoire (IDP) déjà très investi dans les collaborations avec les industries et entreprises autour d'Orléans. Par ailleurs notre CMI a pour laboratoires partenaires LIFO, l'IAE pour les OSEC.

Promotions :

2019 : 8 étudiants : 4 en S1 et 4 en S2 par la passerelle

2020 : 4 étudiants : 2 en S1 et 2 en S2 par la passerelle

2021 : 8 étudiants en S1

Total : 8 étudiants en L1 et 4 en L2

Maquette pédagogique :

Intitulé de l'enseignement	ECTS		ECTS
Diplôme Licence Maths			
ANNEE L1 LABEL CMI		ANNEE L2 LABEL CMI	
Bloc disciplines fondamentales	32	Bloc disciplines fondamentales	31
Mathématiques 1 (calculus)	9	Algèbre S3	9
Physique 1	9	Analyse	9
Informatique	14	Géométrie et groupes	6
Bloc disciplinaire et spécialités + disciplines connexes	23	Algèbre S4	7
Algorithmique et programmation	9	Bloc disciplinaire et spécialités + disciplines connexes	35
Algèbre	7	Calcul formel	3
Analyse	7	Programmation orientée objet	6
Bloc ouverture sociale, économique et culturelle	18	Analyse S4 : suites et séries de fonctions	4
Anglais 1	3	Analyse S4 : fonctions à plusieurs variables	5
L'entreprise dans l'histoire et dans son environnement	3	Probabilités	5
Projet court	4	Statistiques	3
Anglais 2	2	Algorithmique et Combinatoire des Structures Discrètes	6
Gestion des RH et Qualité	2	UEO	3
Stage ouvrier	4	Bloc ouverture sociale, économique et culturelle	11
		Anglais 3	3
		Marketing et communication	2
		Projet professionnel	1
		Anglais 4	3
		Droit d'entreprise et propriétés intellectuelles	2

Cout de la maquette :

Heures d'informatique = mutualisées avec la Licence et le Master informatique

Heures CMI **sur les 5 ans** : CM= 134h, TD = 120h

Dont heures OSEC **sur les 5 ans** : CM = 134h, TD = 111h mutualisées avec CITC

Chaker HOUET souhaiterait connaître le type de Diplôme délivré pour la promotion 2016 Master Chimie. A ce jour, il s'agit d'un label et non d'un diplôme reconnu, les étudiants ont eu la

délivrance de leur diplôme Licence, Master, et l'obtention du label CMI Réseau Figure. L'objectif du réseau Figure est d'obtenir que ce label CMI soit requalifié en diplôme reconnu au niveau national par le MESRI.

Caroline ANDREAZZA constate qu'il est fait mention de la mobilité internationale dans le DU englobant et souhaiterait connaître ce qui est mis en œuvre actuellement. Il lui est précisé qu'à ce jour, cette mobilité internationale est une obligation. La mobilité internationale est effectuée au travers de stages à l'étranger essentiellement pour le CMI Chimie.

Caroline ANDREAZZA souhaiterait savoir si ces DU englobants seront rétroactifs aux étudiants déjà inscrits pour cette matière ? ou dès la rentrée 2022 ? A priori, ce DU ne devrait concerner que les étudiants qui s'inscriront à partir de la rentrée 2022 mais il sera vérifié si réglementairement, il pourrait être attribué aux étudiants qui valideront leur 5ème année en 2022-23.

Gilles HIVET s'interroge sur le pourquoi des CMI qui, selon lui, propose ce qui était fait il y a trente ans dans les universités avant la création des écoles universitaires d'ingénieur. Franck SUZENET précise que les champs proposés par les CMI de l'université ne sont pas couverts par des formations d'ingénieur de la région et que cette création a permis de dynamiser le pôle chimie. Sébastien RINGUEDE précise que, pour lui, ces formations sont complémentaires aux offres de cursus d'ingénieur en attirant un public différent.

A la demande de Marina LICHERON, Franck SUZENET précise que la procédure d'admission s'effectue par Parcoursup au niveau des formations en ingénierie. Les étudiants devront s'inscrire administrativement dans la licence support et dans le cursus CMI.

Jean KERKACH souhaiterait connaître les critères de sélection. Il lui est précisé que les CMI sont des formations sélectives et exigeantes. Les critères de sélections sont l'étude du dossier (résultats et appréciations obtenus en première et terminal) et la lettre de motivation.

Jean KARKACH s'interroge quant aux aides proposées pour financer la mobilité internationale. Franck SUZENET indique qu'actuellement des bourses existent. La DRI ainsi que l'UFR ST sont mobilisés sur ce sujet.

Marc DUBOIS propose d'utiliser le dispositif « cordée de la réussite » pour créer le lien avec les lycéens qui sont parfois en manque de sens.

Après s'être assuré du quorum, l'ouverture du DU englobant CMI ISDeM et du DU CMI CITC proposée dès la rentrée 2022 sont soumises aux élus de la CFVU pour avis.

La CFVU émet un avis favorable [13 voix POUR et 8 ABSTENTIONS] à l'ouverture des DU englobants CMI ISDeM et CMI CITC.



Point 3. [INFORMATION]

Bilan accompagnement des sportifs de haut niveau

Sébastien RINGUEDE regrette que les performances sportives des étudiants ne soient pas suffisamment connues.

Nicolas QUEVAL, chargé de missions, est invité à présenter le dispositif associé et son bilan.

L'extrait de la présentation jointe est à lire de gauche à droite.

Le Sport de Haut-Niveau

- Fait référence à des textes réglementaires
- Les modalités d'accompagnement et d'aménagements susceptibles d'être proposées au SHN pour faciliter la réussite de leur double cursus (sport et formation) sont précisées dans l'instruction interministérielle du 05 novembre 2020. (catégorie de SHN concernés, y compris modalité d'admission Ens. Sup.)

Textes de référence

- Code de sport, articles L. 211-5, L. 221-7, L. 221-9 et L. 221-10 ;
- Code de l'éducation, articles L. 331-6, L. 332-4 et L. 611-4 ;
- Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

Note abrogée : note de service n° 2014-071 du 30 avril 2014 relative au sport de haut niveau.

Un enseignant référent chargé du suivi de ces publics est désigné dans chaque établissement du supérieur. Il peut veiller à la mise en place d'un contrat pédagogique favorable à la réussite du double projet. Il est le point de contact de ces publics et, lorsqu'il existe, un représentant de l'encadrement sportif est associé. Néanmoins l'étudiant(e) reste seul(e) responsable de la conduite de sa scolarité. Ces dispositions peuvent faire l'objet d'une convention spécifique entre l'établissement et le sportif de haut niveau et tout tiers désigné par ce dernier.

Statut Niveau 1 : (Haut-Niveau)

I. Les catégories de sportifs(ives) concernées

Les sportifs(ives) concerné(e)s par la présente instruction peuvent appartenir à différentes catégories selon les chapitres :

- les sportifs(ives) inscrit(e)s sur les listes ministérielles dans les catégories Elite, Senior, Relève et Reconversion ;
- les sportifs(ives) inscrit(e)s sur la liste des sportifs(ives) Espoirs et sur la liste des sportifs(ives) des collectifs nationaux ;
- les sportifs(ives) ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le Parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère chargé des sports ;
- les sportifs(ives) des centres de formation d'un club professionnel ainsi que les sportifs(ives) professionnel(le)s disposant d'un contrat de travail ;
- les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau.

Statut Niveau 2 (Bon-Niveau Universitaire) : interne à l'université

- Promotion des Championnats de France FFSU (Titre individuel et podium éventuellement en fonction de la représentativité du championnat) ;
- Projet sportif attesté avec investissement fort (+10h/Semaine avec un niveau sportif minimal)

L'entrée à l'Université = Parcoursup

- Pour les SHN définis au point a) et b) du 1.) de l'instruction interministérielle du 05 novembre 2020, 2 éléments importants :
 - L'adresse du candidat peut-être l'adresse de la structure du PPF si le candidat est hors académie
 - En cas de refus dans la formation souhaitée, les SHN peuvent demander un réexamen de leur candidature auprès de la commission académique à l'accès à l'enseignement supérieur (CAAES)

Le numéro de PSQS sera demandé

Convention 2015-2019, antérieure à l'instruction

Une convention-cadre tripartite : Rectorat-Université-Ministère en charge des sports, avec tacite reconduction mais qui nécessite d'être actualisée au regard de la nouvelle organisation du SHN en France, notamment la création de :

- L'Agence Nationale du Sport (ANS) et son projet « Ambition Bleue » ;
- la Maison Régionale de la performance (antenne régionale basée au CREPS de Bourges).

Procédure

Dossier à remplir en début de chaque année (+ S2)
19/09/2022

Réunion de la commission pour étude et prise de décision
Fin septembre

Demande puis attribution du statut RSE à chaque semestre pour faciliter les aménagements d'emploi du temps.

Aménagements de la scolarité

Les sportifs de haut niveau peuvent bénéficier des aménagements suivants en lien avec le statut RSE (Régime Spécial d'étude) :

- possibilité de construire son niveau d'études sur plusieurs années si nécessaire en fonction des spécificités de chaque composante de l'université.
- priorité dans le choix des groupes de travaux dirigés ou de travaux pratiques lorsque l'organisation pédagogique le permet.
- cours de soutien possibles après étude des demandes et enseignants disponibles.
- Possibilité de ne pas se rendre à certains TD qui se dérouleraient en même temps que des compétitions officielles ou des entraînements importants.

Cependant, toutes les formations ne permettent pas des aménagements importants.

Aménagements des examens

Pour ce qui concerne les examens, les sportifs ayant le statut Haut ou Bon Niveau peuvent bénéficier, en cas de nécessité, de sessions spéciales ou autres aménagements, en concertation avec le chargé de mission du département haut niveau et le responsable de la scolarité de la composante concernée. Le gestionnaire administratif étant chargé de recenser puis peut apporter une aide à l'organisation.

Pour l'organisation de telles sessions, l'étudiant doit alerter son professeur ainsi que le chargé de mission du département Haut Niveau si possible 15 jours (quand les délais de convocations le permettent) avant l'épreuve et doit justifier son impossibilité de se rendre à l'examen en présentant un justificatif officiel. (Convocation officielle pour un stage-compétitions nationales ou des compétitions internationales émanant de la DTN)

Obligations

- Sur le plan pédagogique
- Sur le plan de la représentation

GÉNÉRATION 2024

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS | DU 4 AU 7 FÉVRIER 2020

PROGRAMME

MAIRIE d'ORLÉANS (du 18h - 19h) : Séance de bienvenue pour les étudiants et les parents.

MAIRIE d'ORLÉANS (du 19h - 20h) : Séance de bienvenue pour les étudiants et les parents.

MAIRIE d'ORLÉANS (du 20h - 21h) : Séance de bienvenue pour les étudiants et les parents.

MAIRIE d'ORLÉANS (du 21h - 22h) : Séance de bienvenue pour les étudiants et les parents.

MAIRIE d'ORLÉANS (du 22h - 23h) : Séance de bienvenue pour les étudiants et les parents.

MAIRIE d'ORLÉANS (du 23h - 24h) : Séance de bienvenue pour les étudiants et les parents.

MAIRIE d'ORLÉANS (du 24h - 25h) : Séance de bienvenue pour les étudiants et les parents.

MAIRIE d'ORLÉANS (du 25h - 26h) : Séance de bienvenue pour les étudiants et les parents.

MAIRIE d'ORLÉANS (du 26h - 27h) : Séance de bienvenue pour les étudiants et les parents.

MAIRIE d'ORLÉANS (du 27h - 28h) : Séance de bienvenue pour les étudiants et les parents.

MAIRIE d'ORLÉANS (du 28h - 29h) : Séance de bienvenue pour les étudiants et les parents.

MAIRIE d'ORLÉANS (du 29h - 30h) : Séance de bienvenue pour les étudiants et les parents.

Obligations

Sur le plan pédagogique :

- ▶ **Simplifier activement** dans la réussite de son projet universitaire ;
- ▶ suivre le cursus défini dans le projet ;
- ▶ **Répondre rapidement** à toute convocation du responsable de parcours, ou du chargé de mission du département haut niveau, pour faire le point sur le déroulement de ses études ;
- ▶ **Anticiper et prévenir** le chargé de mission du département haut niveau de **tout changement** qui pourrait influencer sa réussite universitaire et/ou nécessiter la révision de son contrat de scolarité (modification de la charge d'entraînement, stages imprévus, qualification à des compétitions, blessures).

10

Obligations

Sur le plan sportif et de la représentation :

- ▶ Répondre favorablement à l'incitation d'inscription à l'**association sportive de l'université** : ASUO et participer aux compétitions universitaires (FFSU) suivre le cursus défini dans le projet
- ▶ Répondre favorablement à la demande du président de l'université à l'occasion de **manifestations mettant en valeur l'université** (démonstration, inauguration, conférence...) dans la mesure de ses disponibilités.
- ▶ Enfin, lors des compétitions universitaires régionales ou nationales, ces étudiants sont la **vitrine de l'Université d'Orléans**, ils doivent donc adopter un **comportement irréprochable et promouvoir les valeurs du sport** afin de renvoyer la meilleure image possible de leur université.

11

Les statuts Haut et Bon Niveau attribuent donc aux étudiants de nombreux avantages leur permettant de mener à bien leur double projet cependant les étudiants, de leur côté, doivent se montrer **impliqués, réactifs et proactifs** dans leur cursus pour profiter au mieux du dispositif.

Le non respect des éléments précités peut être un motif de radiation ou de non reconduction l'année suivante.

12

Quelques chiffres

Sur l'année 2020-2021, 164 dossiers ont été reçus.

124 dossiers ont été acceptés, 40 ont été rejetés pour niveau insuffisant ou dossier incomplet.

→ 75,61% de demandes acceptées

Parmi les 124 étudiants acceptés :

→ 45 étudiants ont obtenu le statut Haut-Niveau soit 36%

→ 79 étudiants ont obtenu le statut Bon-Niveau soit 64%

13

Quelques chiffres

Sur l'année 2021-2022, 165 dossiers ont été reçus.

142 dossiers ont été acceptés, 23 ont été rejetés pour niveau insuffisant ou dossier incomplet.

→ 86% de demandes acceptées

Parmi les 142 étudiants acceptés :

→ 92 étudiants ont obtenu le statut Haut-Niveau soit 65%

→ 50 étudiants ont obtenu le statut Bon-Niveau soit 35%

14

Répartition des étudiants par sports

2020-2021

Sport	Effectif
Athlétisme	28
Badminton	1
Basket-Ball	1
Bowling	1
Boxe	1
Cyclisme	12
Equitation	3
Escalade	1
Football	12
Gymnastique	2
Handball	11
Judo	35
Karaté	1
Natation	7
Roller-Hockey	1
Rugby	1
Triathlon	6

2021-2022

Sport	Effectif
Athlétisme	22
Badminton	1
Basket-Ball	3
Bowling	1
Boxe	1
Cyclisme	9
Escalade	1
Escrime	3
Football	12
Gymnastique	1
Golf	1
Handball	17
Handisport	1
Judo / Jujitsu	50
Karaté	1
Natation	6
Roller-Hockey	2
Rugby	1
Tir Sportif	7
Triathlon	1
Volleyball	1

15

Répartition des étudiants par formation

Année 2020-2021

2020-2021 : 6 à Châteauroux et 6 à Bourges
2021-2022 : 2 à Châteauroux / 7 Bourges / 1 INSPE Fondettes

ST	LLSH	STAPS	DEG	Polytech	IUT	EUKCVL
8%	6%	60%	11%	9%	3%	3%

Année 2021-2022

ST	LLSH	STAPS	DEG	Polytech	IUT	EUKCVL	INSPE
6,5%	4,5%	68%	12%	3%	3,5%	2%	0,5%

16

Résultats scolaires des SHN

Taux de réussite moyen sur 4 ans	Taux moyen de DEF	Taux moyen d'abandon
54,3 % (70% 2 dernières années)	21,66%	4,25%

L1	L2	L3/LP	Masters
32%	66.6%	74%	100%

Un contact régulier avec les directeurs des études, les enseignants responsables des UE et une présence autant que possible, sont les éléments qui déterminent la réussite de l'étudiant HN ou BN dans son cursus scolaire.

17

Depuis septembre 2018, en plus de l'accompagnement des SHN :

- ▶ Nouvelle identité visuelle : estampille
- ▶ Accompagnement déplacement aux championnats internationaux
- ▶ 1 gestionnaire administratif SUAPSE-HN financé par la CVEC
- ▶ Mise en place de 2 campagnes de candidature à chaque début de semestre
- ▶ Label Génération 2024
- ▶ 1 UE d'Ouverture Transversale spécifique pour les SHN et B-N : « Les satellites de la performance » depuis 3 ans
- ▶ Intervention pour les SHN en terminale en partenariat avec la Maison Régionale de la performance
- ▶ Réunion spécifique pour les néo-arrivants dans les sports à « gros » effectif, à généraliser
- ▶ Reports-sessions spéciales d'exams : surveillance pouvant être assurée par le gestionnaire administratif du SUAPSE



Des pistes d'amélioration (future convention)

- ▶ Preneurs de notes pour les formations à gros effectifs comme la filière STAPS par exemple afin que la récupération des cours soit plus aisée pour les sportifs étant amenés à manquer des travaux dirigés ou des cours magistraux à cause de leurs entraînements ou compétitions.
- ▶ Cours de soutien à développer
- ▶ Communication interne et externe à améliorer
- ▶ Mise en place de contrat pédagogique individuel proposée avec la nouvelle convention en cours de finalisation
- ▶ Un accompagnement différencié pour les étudiants Haut et Bon niveau avec le soutien de la Maison Régionale de la performance et un budget spécifique : repas améliorés en partenariat avec le CROUS, mise à disposition d'outils de récupération ou encore un soutien scolaire plus accessible, une gratification aux directeurs(trices) des études qui sont amenés à suivre ces sportifs....

Merci !



Des questions ?

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :
haut-niveau@univ-orleans.fr

Solange SIEGWALD s'interroge sur l'existence de ce type de statut pour d'autres disciplines au sein de l'Université, les artistes par exemple. Sébastien RINGUEDE précise que le statut de sportif à haut niveau est encadré par un texte réglementaire définissant précisément les pratiques sportives concernées, contrairement aux artistes de haut niveau qui ne disposent à ce jour d'aucune réglementation. Il informe avoir saisi Christine RAMA (chargée de mission « culture ») pour proposer un projet de convention encadrant le statut d'artistes de haut niveau.

Valérie ALTEMAYER souhaiterait connaître l'application qui sera utilisée dans le cadre du contrat pédagogique. Sébastien RINGUEDE confirme qu'il s'agira bien de l'application CoNPÈRE.

Direction des relations internationales

Point 4. [DELIBERATION]

Renouvellement relatif à la convention de double diplôme entre l'université d'Orléans et l'UNESP au Brésil.

Le quorum n'étant pas respecté pour délibérer, le point est reporté à la séance CFVU du 13 juin 2022

Point 5. [AVIS]

Fonctions et primes de responsabilités pédagogiques au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Les élus de la CFVU ont été destinataires de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour responsabilités pédagogiques attribuées au sein de l'établissement.

Emiline SANTOSUOSSO, en sa qualité de responsable du service des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, rappelle que ce régime indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs est remplacé dès la rentrée 2022 par le RIPEC C2, nouveau régime indemnitaire unifié (conséquence de la loi de programmation pour la recherche). Elle présente les principales modifications et les fonctions créées.

Valérie ALTEMAYER rappelle qu'il a été évoqué que le pourcentage des primes PRP par composantes sont élevées, que les primes RIPEC C2 ne pourront absorber l'intégralité. Elle souhaiterait connaître si un dispositif parallèle sera mis en place.

Caroline ANDREZZA indique que le nombre de primes au titre de la composante fonctionnelle est limité en nombre de personnes. Les primes ne pourront être attribuées à un seul enseignant nominativement et être partagées entre plusieurs enseignants comme c'est le cas avec le régime actuel. Elle informe qu'un groupe de travail constitué des directeurs de composantes s'est réuni et dont la finalité de la réflexion portera sur deux systèmes. 1/ Un système qui reprendra la majorité des primes PCA et les primes PRP importantes. 2/ Un système dit référentiel équivalent horaires, qui reconnaîtra les activités autres (primes plus faibles). Ce système sera mis en application dès la rentrée 2022.

Caroline ANDREZZA précise que certaines primes PRP sont accompagnées d'une décharge de service, et précisément les primes PCA. L'enseignant pourra ainsi se retrouver dans un des 3 système proposés.1/Primes RIPEC composantes fonctionnelles.2/Référentiel de décharge des fonctions particulières.3/Référentiel horaires qui viendra s'ajouter au service ou or du service. Jusqu'à présent, l'enseignant avait la possibilité de convertir les primes en heures ou des décharges en primes, avec ce nouveau régime il ne sera plus possible de basculer d'un système à l'autre.

Caroline ANDREZZA conclue en indiquant que ce système sera présenté aux élus des instances de l'université puis lors d'une réunion aux enseignants et aux enseignants-chercheurs.

Valérie ALTEMAYER souhaiterait que les éléments relatifs à la composante UFR ST fassent l'objet d'un avis distinct.

Après s'être assuré du quorum, la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques (PRP) à l'exception des fonctions afférentes à la composante UFR ST est soumise pour avis aux élus de la CFVU.

La CFVU émet un avis favorable [17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS] à la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques (PRP) à l'exception des fonctions afférentes à la composante UFR ST.



Après s'être assuré du quorum, la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques (PRP) afférente à la composante UFR ST est soumise pour avis aux élus de la CFVU.

La CFVU émet un avis favorable [15 voix POUR et 1 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS] la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques (PRP) afférente à la composante UFR ST.



Prochaine CFVU

- Lundi 13 juin 2022

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et en l'absence de questions diverses, Sébastien RINGUEDE lève la séance à 15h45.

Le Vice-Président de la CFVU

Sébastien Ringuedé

